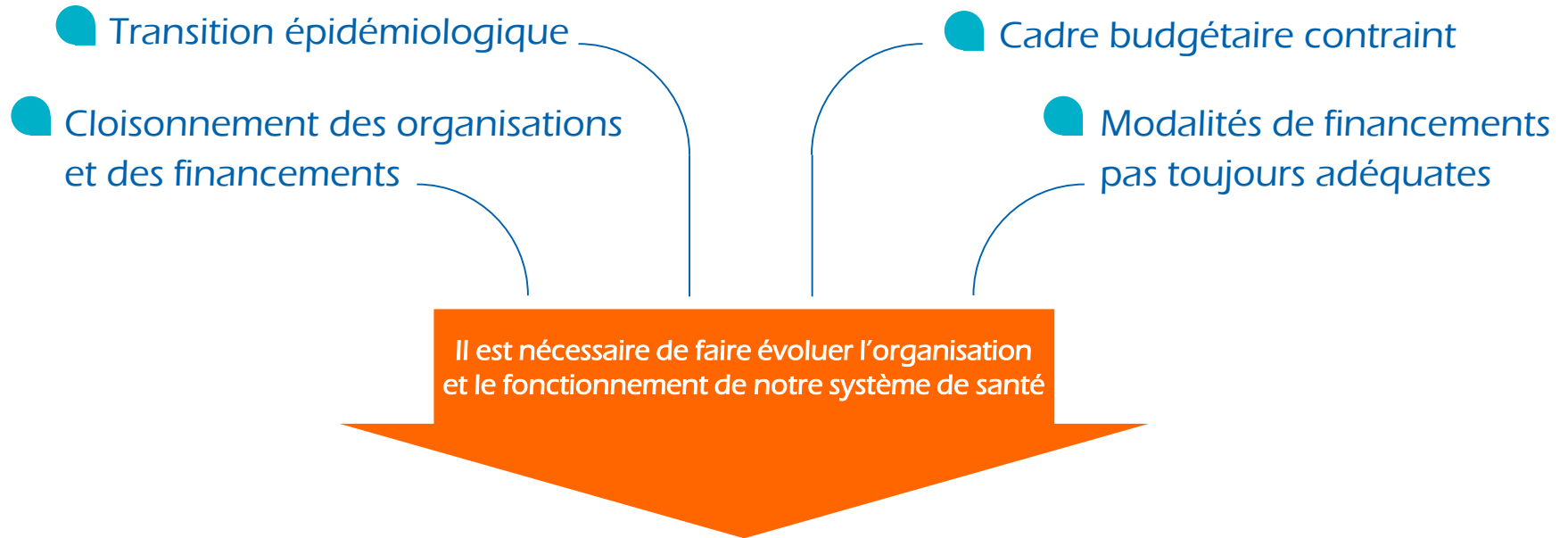


Le dispositif

- **Article 51**

- **ARTICLE 51**  
QU'EST-CE-QUE C'EST ?

# ● Enjeux et objectifs



Un cadre expérimental pour encourager, accompagner et accélérer le déploiement de nouvelles organisations en santé et de nouveaux modes de financement

- Ouvrir la possibilité de déroger à de nombreuses dispositions législatives
- Créer le fonds d'innovation en santé (FISS) pour accompagner ces expérimentations

# Un cadre générique ouvrant un champ large

## DEUX GRANDS TYPES D'EXPÉRIMENTATION

- Organisations innovantes
- Pertinence de la prise en charge des produits de santé

Une expérimentation n'est éligible que si elle nécessite au moins une **dérogation** à des règles de droit commun, de financement ou d'organisation

## UNE DURÉE MAXIMALE DE 5 ANS

## UNE GRANDE DIVERSITÉ DES PORTEURS DE PROJETS (aucune restriction concernant le statut juridique)

*Exemple :*

*associations d'usagers, établissements de santé publics ou privés, fédérations et syndicats, professionnels de santé, d'entreprises, professionnels de l'aide à domicile, organismes complémentaires ou les collectivités territoriales*

## UN PROJET CONSTRUIT

Objectif et finalité de l'expérimentation, territoire d'expérimentation, porteurs et partenaires, modalité de mise en œuvre et de financement, questions évaluatives

# Un dispositif cadre permettant de déroger aux règles de financement et d'organisation

## Les Principaux critères de sélection des projets

- La faisabilité
- La reproductibilité
- Le caractère innovant
- L'efficience

## Les possibilités de dérogations à des règles de droit commun

### Financement

Dérogations à certaines dispositions des codes de la Sécurité Sociale, et, de l'Action Sociale et des Familles

- Facturation
- Tarification
- Remboursement
- Prise en charge des produits de santé
- Paiement direct des honoraires par le malade ...

### Organisation

Dérogations à certaines dispositions du code de la Santé Publique

- Partage d'honoraires entre professionnels de santé
- Limitations des missions des établissements de santé (pour permettre prestations d'hébergement non médicalisé)
- Autorisation d'activité de soins et d'équipements matériels lourds (groupement)
- Dispositions à domicile des dialysats...

# Un dispositif cadre permettant de déroger aux règles de financement et d'organisation

## Un projet article 51 c'est

- Un projet qui a besoin d'une **dérogation** aux règles actuelles de financement ou à certaines règles d'organisation
- Un projet à vocation de **transformation organisationnelle** et **reproductible**
- Un projet avec une dimension collective : **multi professionnel et multi acteurs**
- Un projet **efficient** : rapport qualité / coûts

## Un projet article 51 ce n'est pas

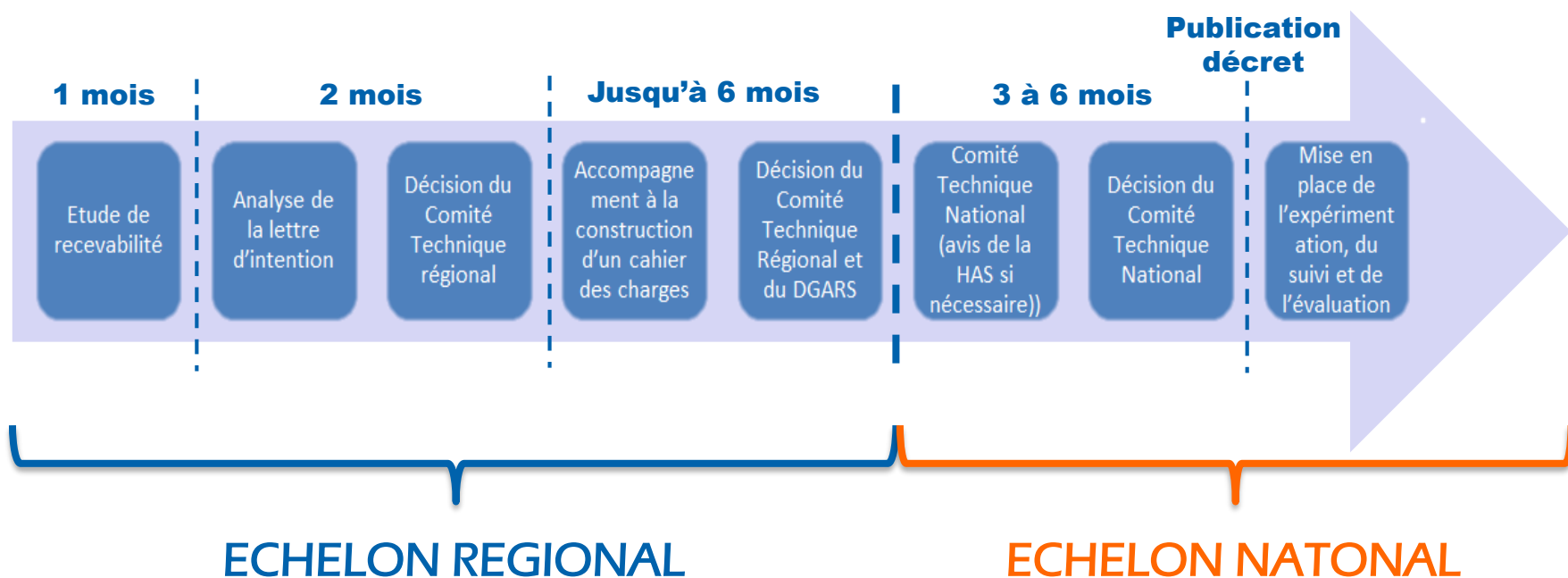
- Une demande de subvention
- Un projet de recherche biomédicale : PHRC, PRME, ....
- Un financement isolé d'un outil / une solution technologique (sans avoir précisé son impact sur le parcours du patient)
- Une procédure d'accès au marché (prix et remboursement)

- **ARTICLE 51**  
UN PROCESSUS D'INSTRUCTION  
AU NIVEAU RÉGIONAL

# Etape 2: le processus de sélection des projets

Chaque lettre d'intention reçue par l'ARS suit un processus résumé ci-dessous.

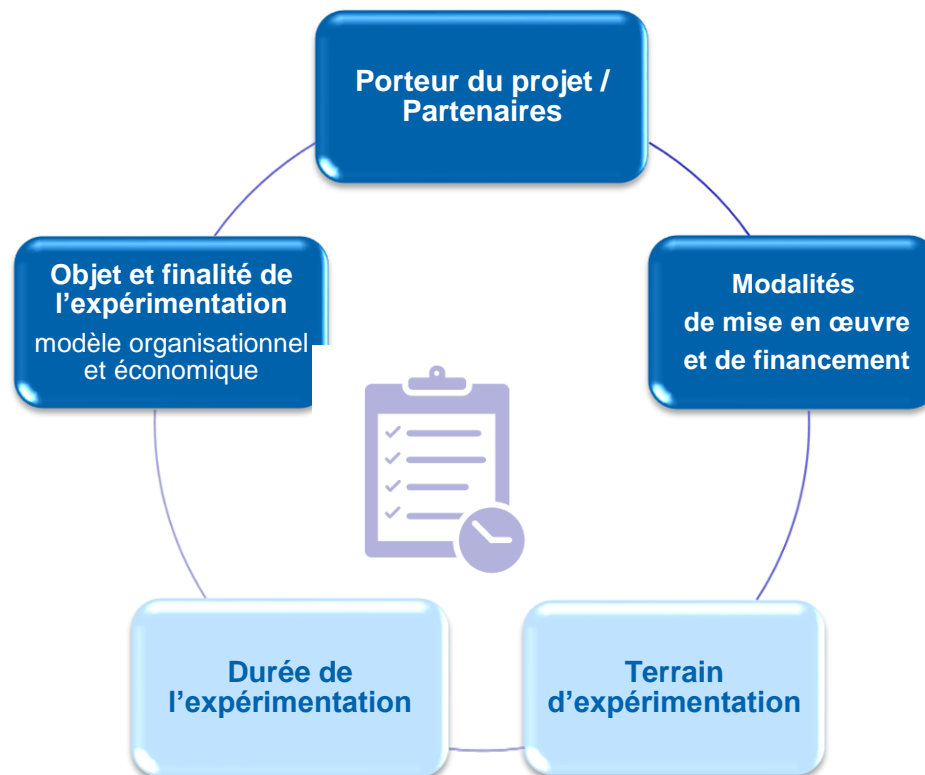
- chaque étape dépendant du résultat positif de la précédente
- comité régional : mobilise une équipe projet ARS/AM, avec experts métier et territoriaux, référents thématiques
- comité national : CNAM, DRESS, DSS, DGOS, DGS





# Etape 1: le processus de dépôt des projets

- De manière à soumettre son projet à l'ARS, chaque porteur de projet doit renseigner **une lettre d'intention type**, qui donnera lieu à la co-construction d'un cahier des charges.



- En amont du dépôt de la LI : Rencontres avec les porteurs (DS, DD, DM). Organisation de « speed dating » en projet



# Etape 3 : suivi et évaluation des projets

- Pour l'instruction, le suivi et l'évaluation des projets :
  - Echanges hebdomadaires avec référente ministérielle
  - Incubateur national à disposition des projets régionaux  
« Accélérateur 51 »
  - Accord-Cadre national (9 ARS)
  - Incubateur régional (projet)

● **ARTICLE 51**

# LES TRAVAUX NATIONAUX

# Les Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI)

- Finalité : Conception de modèles de financement innovants
- Méthodologie : Co-construction de cahiers des charges pour un lancement d'expérimentations en 2019, via des appels à projets
- 80 candidatures déposées au niveau national, 54 retenues dont 11 en Ile-de-France

## EPISODE DE SOINS (EDS)

Objectif  
Financer des épisodes de soins chirurgicaux

**25** Etablissements retenus

**6** En Ile de France

## INCITATION À LA PRISE EN CHARGE PARTAGÉE (IPEP)

Objectif  
Définir un intéressement collectif pour un groupement

**18** groupements retenus

**3** En Ile de France

## PAIEMENT EN EQUIPE DE PROFESSIONNELS DE SANTÉ (PEPS)

Objectif  
Forfaitiser la prise en charge en structure d'exercice coordonné

**11** candidatures retenus

**1** En Ile de France

# Les autres travaux en cours (1/2)

- Pour des thématiques regroupant un nombre important de lettres d'intention sur différentes régions : mise en place de groupes de travail ad hoc au niveau national afin d'élaborer un cahier des charges commun, qui donnera lieu à un appel à projet national pour ouvrir à de nouvelles candidatures

## CANCEROLOGIE

### Suivi des chimiothérapies orales

Définir un épisode de soins par thérapie anticancéreuse orale avec facturation au forfait en responsabilisant le patient et basé sur un accompagnement soignant coordonné entre les acteurs hospitaliers et libéraux.

## OBESITE

Elaborer un cahier des charges commun sur les parcours autour de la chirurgie bariatrique. (enfant, adulte)

**25** Etablissements retenus

**6** En Ile de France

**8** projets retenus

**1** En Ile de France (CSO)

# Les autres travaux en cours (2/2)

- Pour des thématiques regroupant un nombre important de lettres d'intention sur différentes régions : mise en place de groupes de travail ad hoc au niveau national afin d'élaborer un cahier des charges commun, qui donnera lieu à un appel à projet national pour ouvrir à de nouvelles candidatures

## MICROSTRUCTURES ADDICTION

Faciliter l'accès aux soins des personnes confrontées aux conduites addictives et consommations à risque et améliorer leur prise en charge pluri professionnelle et coordonnée, en proximité

**3**

En Ile de France  
Saint Denis  
Epinay sur Seine  
Pierrefitte sur Seine

## BIOSIMILAIRES

Expérimentation pour l'incitation à la prescription hospitalière de médicaments biologiques similaires délivrés en ville : Intéressement majoré à 30% et dirigé vers les services

**9**

établissements  
retenus en IdF  
en 2018

**1**

AP en cours en  
2019

● **ARTICLE 51**  
LES PROJETS REGIONAUX

# Les projets régionaux

## FINALITES

Accès aux soins  
Coordination  
DM  
Exercice coordonné  
Outils ou services numériques  
Parcours  
Prévention  
Séquence de soins  
Télémédecine...

70  
PROJETS RECUS

Autonomie  
AVC  
Cancer  
Handicap  
Maladies Chroniques  
Maladies Neurologiques  
Santé des Jeunes  
Santé Mentale  
Soins Non Programmés  
Soins Palliatifs  
Transport

## PRIORITES THEMATIQUES



# Perspectives

 3 projets régionaux transmis au niveau national début mars 2019, en attente d'une validation au Comité Technique Innovation Santé National :

- *Parcours Insuffisance Cardiaque Chronique Sévère* porté par l'AP-HP

mise en œuvre opérationnelle graduée sur 10 sites de l'AP-HP, 2ème semestre 2019

- *Nouveau contrat médecin traitant* porté par IPSO Santé

mise en œuvre opérationnelle au 2ème semestre 2019

- *CESOA Centre de Soins Ostéo-articulaires en Ambulatoire*, porté par la MGEN

mise en œuvre opérationnelle au 2ème semestre 2019

Perspective de remonter 6 cahiers des charges finalisés en 2019

Merci de votre attention

